

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 janvier 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 333 Vœu relatif à la stratégie énergétique de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'amendement à la délibération 2014 DFA 25 déposé par M. Jérôme GLEIZES et les éluEs du Groupe Ecologiste de Paris, relatif au lancement d'une étude pour la stratégie énergétique de la Ville de Paris ;

Considérant la nécessaire exemplarité dont doit faire preuve le Ville de Paris et son territoire dans la perspective de l'accueil de la Conférence des Nations-Unies sur le réchauffement climatique en 2015 (COP 21) ;

Considérant les récentes évolutions du contexte général en matière de politique énergétique et notamment :

- les objectifs du nouveau Paquet énergie climat européen à horizon 2030 ;
- les nouvelles opportunités qu'ouvrira en 2015 le Projet de loi relatif à la Transition énergétique et à la croissance verte ; et les riches contributions au Débat National sur la Transition Énergétique qui ont inspiré ce projet de Loi (comme le scénario Négawatt-Afterres 2050 ou celui de l'ADEME) ;
- les objectifs et les orientations stratégiques fixés par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) ;

Considérant les objectifs ambitieux que s'est fixée la Ville de Paris dans son Plan Climat Énergie territorial pour diminuer de 25 % les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques du territoire, et porter à 25 % la part des énergies renouvelables dans la consommation du territoire d'ici 2020 ;

Considérant que les objectifs du Plan Climat Énergie à l'horizon 2020 sont assortis d'objectifs à l'horizon 2050, engageant la Ville de Paris dans une démarche de facteur 4 consistant à réduire l'ensemble des émissions de son territoire et de ses activités de 75 % ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014 relatif la création d'un Bleu budgétaire consacré aux questions de consommation énergétique de la collectivité parisienne ;

Considérant la mission d'audit de l'action de la Ville dans le domaine de l'énergie confiée à l'Inspection générale, dont les conclusions seront rendues dans le courant de l'année 2015 ;

Considérant qu'il est nécessaire que la Ville de Paris se dote d'une stratégie énergétique ambitieuse au moyen d'un travail prospectif de long terme, prenant en compte l'ensemble des dimensions de l'énergie (type d'énergie, production, distribution, usages et consommation) et leurs évolutions potentielles d'ici 2050, ainsi que l'ensemble des leviers opérationnels dont peut disposer la Ville ;

Considérant les travaux déjà engagés par la Ville de Paris ou ses partenaires (comme l'EIVP ou l'APUR) sur des sujets connexes (l'étude du métabolisme urbain par exemple) et la nécessité de les faire converger dans une vision d'ensemble commune ;

Sur la proposition de M^{me} Célia BLAUDEL au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris, dans la continuité des engagements pris dans le Plan Climat Énergie de Paris et des actions menées depuis son adoption en 2007, définisse la stratégie énergétique de son territoire à l'horizon 2050 d'ici 2017, date de la prochaine évolution du Plan Climat Énergie,
- une étude soit menée en 2016 pour définir l'ensemble des scénarios permettant d'atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050 et favoriser ainsi la décision du Conseil de Paris,
- les différents acteurs de l'énergie (concessionnaires de réseaux, syndicats intercommunaux spécialisés dans l'énergie, fournisseurs, représentants des consommateurs, producteurs d'énergies renouvelables et de récupération, entreprises innovantes, etc.) contribuent à la réflexion sur la stratégie énergétique en proposant des solutions permettant d'atteindre les objectifs du Plan Climat,
- cette réflexion stratégique associe l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens via des actions de sensibilisation, qui commenceront dès l'année 2015 en lien avec la mobilisation de la société civile autour de la COP 21.